

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2010

Note de synthèse

□□□□□□

ADMINISTRATION GENERALE

Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Stéphane SILVY, délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS, est démissionnaire de cette fonction.

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Bernard MOULINAS.

□□□□□□

INTERCOMMUNALITE

Groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des intempéries de l'hiver dernier, il s'est avéré que l'approvisionnement en sel de déneigement pouvait être problématique pour les communes n'ayant pas de contrat passé avec un fournisseur à même de garantir des prix compétitifs et le respect des délais de livraison les plus courts possibles pour ne pas risquer une rupture d'approvisionnement en période critique.

Un groupe de travail a été constitué à l'initiative de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, réunissant l'ensemble des communes membres. Une de ses conclusions a été de proposer la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement. Cela permettrait une économie générale et surtout une meilleure garantie concernant les conditions d'approvisionnement.

Pour mener à bien cette opération, une convention doit être passée pour constituer le groupement dont le Grand Avignon sera le coordonnateur. Ce groupement de commande aura pour objectif de passer un marché à bons de commande qui pourra être géré ensuite individuellement par chaque commune pour s'approvisionner selon ses besoins (marché à bons de commande d'un an, renouvelable 3 fois, durée maximale du marché 4 ans).

Le montant des besoins de la commune est estimé à 8 000 € HT/an. Il convient également de désigner un membre titulaire pour la commission d'appel d'offre du groupement.

□□□□□□

DOMAINE

Cession de la parcelle AH 122

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Yannis ROUBAUD désire acheter à la commune une partie de la parcelle cadastrée AH 122, lieu-dit Picabrier Ouest.

La partie cédée représente une superficie de 185 m². Les services de la Direction Générale des Impôts ont fixé la valeur vénale à 130 € pour une première approche de 130 m² (avant division parcellaire par un géomètre).

Monsieur le Maire propose un prix de cession de 150 €.

Compte tenu de la modicité du prix de vente, il propose d'authentifier la vente en la forme d'un acte administratif et propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur FOUILLER, premier adjoint, pour signer l'acte.

DOMAINE

Cession de la parcelle BA 170 à la SCI YAMIST (SITEX)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société SITEX, installée dans la zone des Balarucs, se porterait acquéreuse de la parcelle cadastrée BA 170 et appartenant à la commune.

Cette parcelle d'une contenance de 319 m² a été estimée par la Direction départementale des Finances Publiques à 320 €.

Monsieur le maire soumet cette proposition au Conseil Municipal et lui demande, en cas d'accord, de l'autoriser à signer tous les actes relatifs à cette décision.

DOMAINE

Cession d'une parcelle à Monsieur ZANETTA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 30 juin dernier, il a prononcé la désaffectation et le déclassement d'un délaissé sis avenue du Maréchal Leclerc en vue de sa cession.

Après établissement des documents d'arpentage, la contenance de la parcelle dont la cession est projetée est de 329 m².

La Direction départementale des Finances Publiques vient de transmettre son évaluation. Elle est de 8 225 € soit un prix au m² de 25 €.

Monsieur le Maire expose que Monsieur ZANETTA, riverain, a fait part du souhait d'acquérir cette parcelle et de son accord sur le prix.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De décider de la cession de la parcelle à Monsieur ZANETTA
- D'en fixer le prix à 8 225 €
- De l'autoriser à signer tous les actes relatifs à cette cession.

DOMAINE

Annulation de la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 28 avril 2010

Copie de la délibération jointe.

DOMAINE

Acquisition de terrains pour la création de jardins familiaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune pourrait se porter acquéreuse de la parcelle cadastrée BL 31 sise au lieu dit l'Islette, appartenant à Madame Paulette RIVIER qui accepte de la vendre afin d'y réaliser des jardins familiaux. Cette parcelle a une contenance de 6 100 m². Le prix de vente est de 8 052 € soit 1,32 € le m².

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord et l'autorisation de signer tous les actes relatifs à cette décision.

TRAVAUX

Réalisation de parkings

Demande de subvention - Complément à la demande de subvention au Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 21 septembre 2009, il a décidé d'acquérir la parcelle BK 100, sise faubourg Saint Sébastien pour y réaliser une aire de stationnement.

Cette acquisition réalisée, il convient de poursuivre l'opération par la création des parkings.

Il précise que ce type d'aménagement peut être subventionné par le Département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police. 2^{ème} répartition, dans la limite de 50 % d'une assiette maximale de 35 000 € HT.

Aussi, il soumet le plan de financement suivant :

Montant de l'aménagement	39 207 €
TVA	7 685 €
Total TTC de l'opération	46 892 €
Subvention du Département (Amende de police)	17 500 €
Autofinancement	29 392 €

TRAVAUX

Réhabilitation du sentier botanique

Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 24 février 2010, il acceptait la réhabilitation du sentier botanique et la proposition d'étude de faisabilité présentée par l'ONF.

L'Office vient de remettre cette étude et a chiffré le coût du réaménagement du sentier auquel participeront les élèves de l'école élémentaire. Ainsi l'estimation ressort à 33 780 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet qui, dans sa démarche, n'a pas d'équivalent et qui permettrait de mettre en valeur et de préserver la colline de Piécaud.

Il ajoute que l'ONF se charge de mener les démarches de subvention dans le cadre de la convention ONF - Conseil Régional PACA, subvention pouvant atteindre 80 % du coût HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le projet de réhabilitation du sentier botanique présenté par l'ONF, de solliciter l'aide de la Région au titre de la convention ONF - Conseil Régional et de l'autoriser à effectuer toutes démarches nécessaires à cet effet.

URBANISME

Demande de remise gracieuse de pénalités sur la TLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il vient d'être saisi par le Trésorier d'Avignon d'une demande de remise gracieuse de pénalités liquidées à défaut de règlement à la date d'exigibilité de taxe locale d'équipement due par Monsieur Christian PAPADOPOULOS, pénalité se montant à 92 €.

La lettre justifiant la demande (problème de distribution du courrier) est jointe à l'avis du Trésorier qui est défavorable.

Conformément à l'article L 25A du livre des procédures fiscales, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur cette demande.

BUDGET

Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les écritures modificatives du budget suivantes :

DEPENSES

- | | |
|---|---------------|
| - compte 21318 - autres bâtiments publics
programme 18 | - 31 000,00 € |
| - compte 2128 - autres agencements et aménagements de terrain
programme 12 | - 27 500,00 € |
| - compte 2313 - construction
programme 32 | + 58 500,00 € |

Le Maire